

## HL FINANCES

Société A Responsabilité Limitée de type unipersonnel au capital social de 7 134,61 €  
Siège social : 4 allée Marie Berhaut à (35000) RENNES  
RCS RENNES 424 240 059

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

#### DE LA SOCIETE "HL FINANCES"

EN DATE DU 1 - 10 - 2025

Le 1 - 10 - 2025 ,

Monsieur Jean-Luc HEBERT, Associé unique de la société HL FINANCES, Société A Responsabilité Limitée de type unipersonnel au capital social de 7 134,61 €, dont le siège social est situé 4, allée Marie Berhaut à (35000) RENNES, et qui est immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 424 240 059, a statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Gérant sur la proposition de transfert du siège social ;
2. Décision de transfert du siège social ;
3. Modification corrélative des statuts sociaux ;
4. Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités.

La société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL, Commissaire aux comptes de la société a été régulièrement informée des décisions qui seront prises au titre des présentes.

Monsieur Jean-Luc HEBERT devait alors passer à l'examen de ces différents points.

#### **I. RAPPORT DU GERANT SUR LA PROPOSITION DE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Ce rapport est ainsi rédigé :

« Cher Associé,

Il vous est demandé de vous prononcer sur le transfert du siège social de la société au 1 rue Edith Cavell à (35000) RENNES.

Pour des raisons organisationnelles, il est en effet envisagé de transférer le siège de notre société constituant notre établissement principal, dans de nouveaux locaux situés au 1 rue Edith Cavell à (35000) RENNES, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Nous vous rappelons que le siège social peut être transféré dans le même département par simple décision de la gérance et que la réalisation de cette opération conduirait à modifier l'article 4 des statuts sociaux.

Vous invitant à prendre les décisions qui vous seront proposées et établies dans le sens de ce rapport, je vous prie d'agrée, Cher Associé, l'expression de mes sentiments dévoués.

**Monsieur Jean-Luc HEBERT,  
Gérant. »**

## II. DECISION DE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

### PREMIERE DECISION

---

« L'Associé unique décide de transférer le siège social constituant l'établissement principal de la société, actuellement situé 4, allée Marie Berhaut à (35000) RENNES, au 1 rue Edith Cavell à (35000) RENNES, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2025. »

## III. MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS SOCIAUX

### DEUXIEME DECISION

---

« L'Associé unique, comme conséquence de la décision qui précède, décide de modifier, ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts sociaux intitulé « siège social » avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2025 :

« **Article 4 – Siège social**

*Le siège social est fixé 1 rue Edith Cavell à (35000) RENNES.*

*Il pourra être transféré dans le même département par simple décision de la gérance et partout ailleurs en vertu d'une décision extraordinaire des associés. » »*

## IV. POUVOIRS A DONNER EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

### TROISIEME DECISION

---

« L'Associé unique confère tous pouvoirs au Cabinet STRATÉYS, Société d'Avocats, sise 20 rue du Bourg Nouveau à (35000) RENNES, à l'effet de procéder à l'accomplissement des formalités liées à l'adoption des décisions qui précèdent. »

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique et seul Gérant de la société.

**Monsieur Jean-Luc HEBERT**  
Associé unique et Gérant

